

GRANDS ESSERTS – PLQ DES CIRSES

ACCORD de 2012 et ENGAGEMENTS 2021

Etat de Genève - CPEG - FIVV - Coopératives - Commune de Veyrier

Les opérateurs urbains du projet global s'engagent au respect de l'accord pour réaliser les logements en étapes et des règles votées par le Conseil municipal le 13 avril 2021.

L'accord de 2012 prévoit 800 logements pour l'horizon 2026. Les recours successifs permettront au mieux la réalisation de 400 logements pour cette échéance.

L'accord de 2012 prévoit les 400 derniers logements après 2030. La gestion des chantiers, et la fin de la première étape et les concours d'architecture voulus par le Conseil municipal imposent de nombreuses étapes aux réalisations qui s'achèveront au-delà de 2034

Le PLQ Cirses qui fait l'objet du référendum indique les gabarits et le nombre de niveaux maximum (de l'ordre de R+5). Cette double prescription interdit l'ajout d'étage(s). Il en va de même pour chaque exigence prévu au PLQ, qui devra être respectée dans le cadre des demandes d'autorisation de construire, conditionnées cas échéant à une nouvelle étude d'impact environnementale.

Les opérateurs urbains du projet global contribueront à l'équilibre financier et social de Veyrier. Priorité aux Veyrites pour assurer l'intégration et la qualité de vie locale.

1. Conformément à ses statuts, la **Fondation immobilière de la ville de Veyrier priorisera l'accession à ses nouveaux logements aux habitants de Veyrier. La CPEG s'engage à faire de même pour 50 % des logements qu'elle construira.** L'équilibre social sera ainsi grandement déterminé par les Veyrites eux-mêmes.
2. La programmation permettra l'évitement d'un quartier dortoir. Des commerces et des services ouvriront le champ des communs en réduisant les déplacements qui impactent les voiries. Pourquoi Veyrier avec plus de 10'000 habitants n'a même pas un petit supermarché d'une grande enseigne ?
3. Une projection financière est en cours de développement pour mesurer le coût réel du projet pour la commune. **Ces coûts seront fortement diminués par les contributions financières apportées par les fonds intercommunaux. Les équipements publics prévus dans le PLQ Cirses sont destinés à tous les habitants de la commune.**
4. Le projet permet une amélioration franche du réseau des transports publics et des modes doux. Il ne peut pas à lui seul régler les bouchons à Genève qui importe ses travailleurs.

Pour clarifier le débat référendaire les opérateurs urbains s'engagent formellement à deux étapes : l'une avant 2030 et l'autre après 2030.

Les pièces urbaines Maison de Vessy (CPEG), Ferme (FIVV), Beaux Champs (pièce commerciale), et sur le PLQ des Cirses : Lisière (FIVV), Ecole (commune), Arve (Coopératives) et Salève (CPEG - crèche) seront suivies en seconde étape par les pièces Nants1 et 2 (CPEG) et l'immeuble de l'Hospice Général. Cela signifie qu'un gage supplémentaire est donné en priorisant dès la première étape la fondation communale pour le logement, les PPE et les coopératives locales.

Les opérateurs demandent aux électeurs de confirmer le vote du Conseil Municipal pour le PLQ Cirses qui contribuera à l'avenir de la Commune autrement que par la seule densification de la zone villas. Le PLQ Cirses est indispensable au projet d'ensemble et aux équipements de quartier dont la Commune à besoin.

Etat de Genève - CPEG - FIVV - Coopératives - Commune de Veyrier